

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
DE LA REPENTE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

06/276 DU 12/2/86
DECRET N° 86/275 /MTERFIS-DGFI-DGICE
portant promotion de Madame BASSINGA née
NTS. MUKOLA Philomène Professeur Certifié
de Lycée Technique de 1^{er} des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I ses ser-
vices sociaux (Enseignement Technique) de
la République Populaire du Congo au titre
de l'année 1983.

// LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 176/84 du 7.12.1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 19/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;
(/u le décret n° 62/197/FI du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962
portant statut général des Fonctionnaires de la République Populaire du
Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FI du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ;
(/u le décret n° 64/165/FI-BE du 22.5.1964 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire
du Congo ;
(/u le décret n° 65/170/FI-BE du 25.6.1965 réglementant
l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FI du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires des cadres de la Républi-
que Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 67/304/MJT-DGT du 30.9.1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement
Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20,
et 21 du décret n° 64/165/FI-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/423 du 7.12.1985 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.1985 portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;
~~(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.1985 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;~~
~~(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.1985 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;~~
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 86/275 /MTERFIS-DGFI-DGICE du 12/2/86
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1983
de Madame BASSINGA née NTS. MUKOLA Philomène Professeur certifié de
Lycée Technique de 1^{er} des cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des services sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire
du Congo ;

DECRETE :

Mbaiz

ARTICLE 1ER : Madame BASSINGA née NTSAMUKU LO Philomène, Professeur Certifié de Lycée Technique de 2° Echelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement Technique) en service à Brazzaville, est promue au 3° Echelon de son grade pour compter du 1.10.1983 ACC = Néant

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale



Bernard COMBO MATSIANA.



Ange Edouard BOUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- DGF/DPCE	3
- MESS/CAB	2
- D.G.E.	2
- D.F.E.	2
- D/SOLDE	2
- D/COURRIER	5
- DIAM	5
- TRESOR	2
- D.G.E.S.	2
- FETRASSEIC	2
- JONIC	2
- DRES	1
- DOSSIERS DIAM	1
- DOSSIERS DGF	1
- INTERESSE	1
- SGG/BC	2
- B.STAT.-DGFP	2

